



Agir collectivement sur les changements climatiques

Mémoire du Centre d'écologie urbaine de Montréal

Dans le cadre de la consultation pour le
Plan d'électrification et de changements climatiques

31 octobre 2019



Avant-propos

Les thématiques abordées dans ce mémoire

Le vaste chantier d'élaboration du prochain Plan d'électrification et de changements climatique (PECC) est une invitation à contribuer aux solutions que commande l'urgence climatique.

Les actions du CEUM s'inscrivent directement avec un des volets clés de la vision du PECC soit « L'adaptation aux impacts des changements climatiques pour assurer le maintien de la santé et de la qualité de vie des citoyens, et pour protéger les infrastructures et l'environnement ». Dans le cadre de ce mémoire, nous souhaitons partager des recommandations transversales au sujet de la mobilisation et de la participation citoyenne aux solutions, ainsi que sur la thématique « Aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques ».

Le CEUM en bref

La ou les régions visées par nos activités : l'ensemble du Québec, à l'échelle locale et avec les communautés.

Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) est un organisme à but non lucratif fondé en 1996 et ayant pour mission de développer et de proposer des pratiques et des politiques urbaines contribuant à créer des villes écologiques, démocratiques et en santé. Depuis plus de 20 ans, le CEUM a permis à des milliers de citoyens, organisations et décideurs de participer activement aux projets d'aménagement de leurs quartiers et aux enjeux urbains, tant à Montréal, au Québec qu'ailleurs au Canada.

Notre approche favorise la conjugaison des savoirs citoyens et professionnels en proposant des solutions d'aménagement durable pour des villes à échelles humaines et en impliquant les citoyens dans la transformation de leur milieu de vie. Le CEUM a développé une expertise plus spécifique dans les champs suivants :

- Aménagement et transport actif : interventions sur l'environnement bâti urbain de manière à le rendre plus favorable à la marche et au vélo.
- Démocratie participative et citoyenneté : interventions en faveur de la pleine participation de tous les citoyens aux décisions concernant le devenir de leur milieu de vie.
- Aménagements écologiques et verdissement : lutte contre les îlots de chaleur urbains, déminéralisation et intégration de la nature en ville.

Quelques réalisations phares : des démarches qui transforment l'environnement urbain en un milieu résilient

[Réseau Quartiers verts Canada \(RQV\)](#) (2009 — ...) Le réseau Quartiers verts a comme objectif de créer des quartiers plus verts, actifs et en santé en misant sur l'approche de

l'urbanisme participatif. RQV est déployé, avec des partenaires dans plusieurs provinces, dans plus de douze communautés à l'échelle du Canada. RQV offre des formations aux professionnels, un portail bilingue de référence en urbanisme participatif (+ de 30 000 visiteurs) et produit des connaissances et des recherches en faveur d'un accès équitable à un environnement bâti sain dans les communautés canadiennes.

[Ruelles Bleues-Vertes \(RBV\)](#) (2017 — ...): Ce projet expérimental d'adaptation aux changements climatiques vise à repenser l'aménagement et la gestion des eaux pluviales des ruelles de manière innovante et participative. À Montréal, deux projets pilotes d'installation d'infrastructures bleues et vertes dans les ruelles sont en cours dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest. Au total, il est estimé que jusqu'à 19 000 m³ d'eaux pluviales seront détournés par an, ce qui équivaut à 5 piscines olympiques. De plus, 1 315 m² d'espaces végétalisés seront ajoutés.

[Sous les pavés \(SLP\)](#) (2017 — ...): Sous les pavés c'est l'initiateur d'une vague de déminéralisation du sol à la main partout au Québec. Cette démarche participative crée des espaces publics plus verts et plus conviviaux, qui contribuent à rétablir le cycle naturel de l'eau grâce au retrait de surfaces imperméables, tout en renforçant les liens dans les communautés. Une dizaine de milieux de vie ont été transformés, avec plus de 2000 m² d'asphalte retirés par plus de 450 bénévoles.

[Ville en vert](#) (2010-2012): Ville en vert est un projet conjoint du CEUM et de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) avec l'appui de l'INSPQ qui vise à réduire les îlots de chaleur et à améliorer la qualité des milieux de vie dans les habitations à loyer modique de l'île de Montréal, et ce, avec la participation des résidents et des professionnels. Plus d'une dizaine de sites ont été réalisés ainsi que des outils pour le développement de bonnes pratiques (Guide - Aménager des îlots de fraîcheur et améliorer les espaces de vie).

[Accélérer le mouvement des rues conviviales à faible émission carbone](#) (2016 — ...): Le CEUM est activement engagé pour créer des environnements conviviaux favorisant les déplacements actifs. Dans cette visée, le CEUM s'intéresse au concept de rues conviviales à faible émission carbone qui réclame des rues sécuritaires, efficaces et confortables pour tous les usagers. Un premier inventaire québécois rassemblant des projets de réaménagements routiers inspirés de ce concept a été lancé à l'automne 2018, puis en 2019, une version bonifiée de 14 nouveaux exemples. Le CEUM accompagne des municipalités et développe des outils de formation pour mettre en œuvre ces approches.

Crédits recherche et rédaction

Rédaction: Delphine Chalumeau, chargée de projet et développement et Amélie Boudot, chargée de projet et développement

Révision: Véronique Fournier, directrice

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site web du Centre d'écologie urbaine de Montréal: www.ecologieurbaine.net

Les informations contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Centre d'écologie urbaine de Montréal (2019)

Synthèse des axes d'interventions

1. La participation citoyenne comme axe transversal du Plan d'électrification et des changements climatiques
2. Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire
3. Aménager des rues conviviales à faible émissions carbone
4. Faire le choix des modes de transport durables
5. Introduire des indicateurs inspirés des objectifs de développement durable 2030
6. Arrimer le PECC aux politiques publiques existantes
7. S'appuyer sur une société civile forte et mobilisée

Agir collectivement sur les changements climatiques

Le futur Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) devra permettre de placer l'humain au cœur des décisions et des actions qui seront mises en place. Nombreuses seront les solutions proposées dans le cadre de ce vaste exercice ; le CEUM souhaite réitérer que les changements souhaités se feront avec et pour les Québécoises et Québécois. Il nous apparaît essentiel également que l'aménagement et la manière dont nous concevons les milieux de vie soient au cœur des décisions qui guideront le PECC. Le CEUM tient à ce que l'ensemble des citoyens aient un accès équitable à des milieux de vie verts, actifs, à faible émission de carbone et en santé.

Nous partageons donc nos perspectives pour mettre l'humain et nos milieux de vie au cœur du futur Plan d'électrification et de changements climatiques.

1. La participation citoyenne comme axe transversal du Plan d'électrification et des changements climatiques

Le CEUM reconnaît la volonté et l'exercice de mobilisation mené par le gouvernement afin de consulter la population dans le cadre de l'élaboration du Plan d'électrification et des changements climatiques. Cette intention nous apparaît essentielle à maintenir dans la poursuite des actions de mise en œuvre du PECC.

Devant le défi climatique, les solutions mises en œuvre devront susciter l'adhésion et l'engagement des citoyens. En tant qu'usagers, les citoyens sont experts de leur milieu de vie : la conjugaison de leurs savoirs à ceux des experts permet d'alimenter et de générer des solutions à valeur ajoutée. De plus, en ayant participé aux réflexions et à la prise de décision, les citoyens sont plus portés à modifier leur comportement et à agir pour transformer leur environnement de vie. Engager les citoyennes et les citoyens grâce à des processus transparents est un gage d'une plus grande acceptabilité sociale des interventions et assure une plus grande durabilité des actions mises en place. Ceci est encore plus crucial dans un contexte de lutte contre les changements climatiques qui implique nécessairement une remise en question de nos habitudes et de nos pratiques et, conséquemment, d'induire un changement de comportement.

Au fil des ans, le CEUM a démontré les retombées positives de jumeler le savoir des experts avec celui des citoyens à l'aide de démarches d'urbanisme participatif. Par exemple, les résultats obtenus à partir du Réseau Quartiers verts Canada sont probants. À Laval, c'est grâce à un processus d'urbanisme participatif que la ville a pu développer un plan d'aménagement en faveur des déplacements actifs dans Chomedey, contribuant à la fois à réduire les GES, à augmenter la santé des populations et à bâtir une ville à échelle humaine. Dans plusieurs régions du Québec, le projet Sous les pavés, une démarche de déminéralisation participative, a démontré la capacité des milieux à se mobiliser (citoyens, entreprises locales, fonctionnaires et élus municipaux) pour transformer durablement des espaces collectifs et agir en faveur d'une gestion plus durable des eaux de pluie. Les succès de chacun de ces projets prouvent l'enthousiasme et la capacité des citoyens à participer de manière active et concrète à des actions de lutte ou d'adaptation aux changements climatiques.

La participation comme axe transversal signifie d'aller au-delà de l'exercice de consultation citoyenne. Il est nécessaire d'inclure aux actions du PECC des objectifs de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation afin de développer le pouvoir d'agir collectif des citoyens. Cela peut aussi passer par un soutien financier aux municipalités et communautés locales qui intègrent des démarches citoyennes participatives et inclusives aux actions réalisées dans le cadre du PECC. Pensons, par exemple, à l'ajout de critères de participation publique dans les financements de projet, ou même un financement intégré pour ce type d'action. En continuité avec les efforts déjà entamés et pour garantir des retombées durables du PECC, le CEUM recommande qu'il y ait des indicateurs de participation inclus dans le suivi de la mise en œuvre. Ces indicateurs pourraient prendre en compte la participation des populations les plus vulnérables aux changements climatiques, soient les personnes âgées, les femmes, les jeunes et les personnes qui vivent dans la pauvreté.

Par ailleurs, il est impératif de souligner que les changements climatiques n'affectent pas également tous les citoyens. Les milieux les plus précaires, en situation de défavorisation, sont souvent les plus touchés par les effets néfastes des changements climatiques et les moins préparés pour y faire face. Il nous apparaît alors essentiel de rappeler l'enjeu de l'équité sociale. À ce titre, la transition écologique à l'échelle du territoire de proximité des citoyens, à savoir les municipalités, passe par la participation et la mobilisation de toutes les communautés locales. Dans une perspective d'équité, tous devraient avoir accès à la prise de décision qui concerne leur milieu de vie (ODD, 2019).

Recommandations

- Soutenir des initiatives et des actions axées sur le développement des capacités citoyennes dans des objectifs de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation.
- Intégrer des processus d'urbanisme participatif dans les actions qui visent l'aménagement du territoire et la transformation de milieux de vie résilients.
- Prendre en compte les enjeux d'équité et les facteurs de vulnérabilité et de résilience des populations face aux changements climatiques dans la mise en œuvre des actions du PECC.
- Intégrer des indicateurs de mise en œuvre et de suivi qui prennent en compte la participation des populations les plus vulnérables aux changements climatiques, soient les personnes âgées, les femmes, les jeunes et les personnes qui vivent dans la pauvreté.

2. Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire

Le succès du PECC et de l'atteinte de ses objectifs dépend d'une cohérence entre les orientations des différents paliers — gouvernementaux et municipaux — ainsi que de différents secteurs d'interventions, pensons transport et aménagement du territoire. En tant que membre de l'Alliance ARIANE, nous réitérons donc l'importance que le Québec se dote d'une politique nationale d'aménagement du territoire. Nous faisons nôtres les propos de l'[Alliance ARIANE](#) :

« Les pratiques d'aménagement et d'urbanisme façonnent à long terme nos villes et nos villages. Les choix que nous faisons aujourd'hui s'imposeront aux prochaines (...). Or, les dernières décennies nous ont laissé des milieux de vie peu résilients, qui nous coûtent trop cher et génèrent un mode de vie dommageable pour notre environnement. Nous pouvons et devons faire mieux. En ce sens, une vision forte et cohérente de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, portée et assumée par l'État, s'impose. » (Alliance ARIANE, 2015)

De plus, il nous apparaît essentiel que le gouvernement du Québec fasse preuve d'une exemplarité inspirante en matière d'aménagement et de transport pour l'ensemble des secteurs interpellés par le PECC, dont les citoyens.

Recommandation :

- À l'instar de l'Alliance Ariane, que le gouvernement du Québec adopte une Politique nationale de l'aménagement du territoire

3. Aménager des rues conviviales à faible émission carbone

L'électrification de l'économie, dont le transport, est au cœur de la vision du PECC. Nous reconnaissons la pertinence de cette transition énergétique ; toutefois, ce n'est qu'une partie de la solution pour répondre aux défis climatiques concernant la mobilité. La fin de la dépendance à l'auto-solo doit être au cœur des actions, voiture électrique ou non. De surcroît, l'électrification de la voiture solo ne doit pas servir de faux-fuyants à certains choix cruciaux qui devront être faits en matière d'aménagement et de mobilité. Ce changement de paradigme passe par un aménagement du territoire réduisant les distances parcourues et favorisant les déplacements actifs ainsi que des investissements significatifs dans le transport collectif structurant. Il passe aussi en concevant la rue comme un espace public à faible émission carbone. Nous estimons que le déploiement d'approches de rues conviviales dans les milieux habités est une des pistes concrètes d'action qui réunit ces éléments.

Les rues conviviales sont des rues à faible émission carbone puisqu'elles offrent à la fois un espace pour la mobilité active et pour les services de transport collectif/en commun, et qu'elles créent des conditions favorables pour un transfert modal. Elles sont conçues pour les personnes de tous âges, de toutes capacités et pour tous les modes de transport. Elles promeuvent la santé des usagères et des usagers et augmentent la qualité de vie. Elles sont synonymes de densité et mixité des usages. Elles offrent des infrastructures vertes pour gérer l'eau de pluie de manière efficace et durable. Elles s'inscrivent donc dans la réalisation d'environnements urbains résilients. Le plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable mentionne d'ailleurs qu'avec « des interventions judicieuses, il devient possible, à terme, de tendre vers le concept de rue complète et à échelle humaine » (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 2018, 49).

Recommandations :

- En cohérence avec le Plan action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable, investir dans des infrastructures qui favorisent le transport collectif et actif afin de faciliter la mise en œuvre de rues conviviales à faible émission carbone dans les milieux habités.
- Développer des outils d'aide à la planification, à l'implantation et à l'évaluation de rues conviviales à faible émission carbone dans les milieux habités.

4. Faire le choix des modes de transport durables

Le CEUM reconnaît l'importance du transport collectif dans l'édification de milieux de vie à l'échelle humaine. Étant un membre de TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec, depuis sa création en 2011, nous en partageons les positions. L'objectif gouvernemental d'atteindre une répartition de 50/50 pour le transport collectif et le réseau routier doit guider l'augmentation du financement de modes de transports durables. Cette répartition est une des clés pour diminuer la dépendance à l'auto-solo et créer des milieux de vie où l'espace public est partagé entre tous les utilisateurs, sans compter l'atteinte des cibles de réduction des GES et la fin de notre dépendance aux énergies fossiles.

Recommandations :

- À l'instar de TRANSIT, que le gouvernement du Québec se dote d'objectifs structurants d'ici 2030, détermine une cible de réduction des distances parcourues et les incitatifs à mettre en place, de sorte qu'il devienne un leader nord-américain de la mobilité durable :
 - Rééquilibrer les investissements prévus au Plan québécois des Infrastructures (PQI) afin qu'une majorité des investissements se dirigent vers la mobilité durable.
 - Viser au moins 60 % d'augmentation de l'offre de transport en commun au Québec d'ici 2030.
 - Faire un suivi serré des progrès réalisés et mieux connaître l'état de la mobilité, incluant les déplacements des piétons et des cyclistes.

5. Introduire des indicateurs inspirés des objectifs de développement durable 2030

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les États membres des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030 : «Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement» (ODD, 2019).

Ils donnent en quelque sorte la marche à suivre pour transformer notre avenir de façon durable. En effet, comme nous l'avons mentionné, la façon dont les aménagements urbains ont été planifiés ne répond plus aux besoins complexes de notre époque, surtout en matière de durabilité. Les inondations récentes dans nos villes en lien avec la crise climatique en est un exemple criant. Un nombre croissant de professionnels, de décideurs et de citoyens reconnaissent la nécessité de repenser nos environnements bâtis et de réfléchir avec discernement à la façon dont nous concevons nos villes. Dans cette perspective, une transition doit être faite vers des villes construites à l'échelle humaine, qui favorisent le transport actif, l'accès aux espaces naturels et l'accroissement de la cohésion sociale. Selon les différents impacts que peuvent avoir les changements climatiques sur les populations et nos milieux de vie, nous proposons donc que le PECC adopte des indicateurs en ce sens.

Parmi ces objectifs et indicateurs pertinents à retenir pour le PECC, soulignons :

Objectif 11 : Villes et communautés durables

De mettre en place des structures qui encouragent la pratique de l'urbanisme participatif, laquelle favorise la construction d'environnements qui soutiennent les choix de transport durable, l'amélioration des espaces verts, l'amélioration de la qualité de l'air, etc.

Cible 11.2 D'ici 2030, assurer l'accès à tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics. Une attention particulière devra être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Cible 11.3 D'ici 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

Cible 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Cible 11.7 D'ici 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

L'environnement bâti et les changements climatiques sont étroitement liés la façon dont nous construisons nos villes, soit en contribuant aux changements climatiques ou en les atténuant.

Cible 13,1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Cible 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Les ODD sont également adoptés par différentes juridictions et à l'échelle internationale, ce qui permettrait aussi au PECC de s'inspirer de feuilles de route comparables.

Recommandation :

- Intégrer au PECC des indicateurs inspirés et en référence aux Objectifs de développement durable (ODD) 2030.

6. Arrimer le PECC aux politiques publiques existantes

Par souci de convergence des actions publiques, le PECC doit être arrimé avec les politiques suivantes :

Politique gouvernementale de prévention en santé

Au Québec, il existe d'importantes inégalités en matière de santé et de qualité de vie, qui sont indissociables du développement durable, de l'adaptation aux changements climatiques ainsi que de l'aménagement du territoire. D'ailleurs, la politique de prévention en santé réserve une orientation à ce sujet : «L'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires». Un des indicateurs qui y est rattaché est celui de faire en sorte que d'ici 2025 «90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.» (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2018)

Dans cette perspective, il est important de reconnaître l'impact que les aménagements peuvent avoir sur la santé des personnes et que cette dimension fait partie intégrante de l'adaptation. Il est aussi important de constater que les impacts négatifs des changements climatiques ne sont pas distribués également sur les territoires révélant des injustices spatiales.

Politique de mobilité durable

Le CEUM est persuadé que les actions pour la diminution des gaz à effet de serre (GES) doivent lier aménagement et mobilité. La vision 2030 de la Politique de mobilité durable mise sur un territoire aménagé dans une perspective de mobilité durable et met le citoyen au cœur de cet écosystème. L'approche recommandée pour atteindre ces objectifs est celle du « Réduire-Transférer-Améliorer » :

Réduire : diminuer le besoin et la distance du déplacement.

Transférer : accroître la part d'utilisation des modes de transports moins énergivores par unité transportée.

Améliorer : améliorer l'efficacité énergétique des véhicules et diminuer l'intensité carbone des carburants.

Recommandations :

- Intégrer l'approche de la Politique de mobilité durable « Réduire-Transférer-Améliorer » au PECC.
- Agir en cohérence avec la Politique gouvernementale en santé en intégrant au PECC de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS), notamment pour l'aide à la décision sur les projets d'infrastructures en transport.

7. S'appuyer sur une société civile forte et mobilisée

Le grand chantier de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques devra mobiliser les efforts de tous. Le CEUM croit que le gouvernement doit travailler de pair avec les populations, dans toute leur diversité, ainsi qu'avec les organismes en environnement qui jouent un rôle clé dans ce chantier. À l'instar d'autres grands chantiers sociétaux, où la société civile et l'action communautaire autonome se sont vues reconnaître un rôle clé dans la mise en œuvre de politiques publiques autant que dans la mobilisation de la population, il nous apparaît essentiel de reconnaître la valeur des organismes environnementaux. Il nous apparaît aussi important d'intégrer à cette reconnaissance les organisations qui agissent sur les enjeux d'environnement bâti, tel l'aménagement. Le soutien financier stable permettrait d'accroître les actions de développement, de sensibilisation et de mobilisation, tout en garantissant la contribution à la mise en œuvre de solutions durables telles que celles envisagées dans le PECC.

Recommandation :

- Augmenter l'enveloppe du Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE) avec l'entrée en vigueur du PECC.

Conclusion

L'élaboration et l'adoption du futur Plan d'électrification et de changements climatiques est une nouvelle opportunité pour le Québec de poursuivre plus activement que jamais la lutte contre les changements climatiques et d'assumer un leadership en Amérique du Nord. La transition écologique doit se faire pour les Québécoises et les Québécois, mais surtout avec eux. Le Centre d'écologie urbaine de Montréal reconnaît et félicite l'effort de consultation citoyenne démontré dans la démarche de l'élaboration du PECC. Notre organisme espère que le gouvernement osera aller plus loin sur le caractère inclusif de ses actions, et nous réitérons notre volonté de collaborer pour agir en ce sens dès aujourd'hui.

Repenser ensemble nos aménagements, nos modes de déplacement, valoriser et mettre à profit les expertises déjà présentes au sein de la société civile, reconnecter l'humain et les communautés aux actions qui doivent être prises, voilà quelques clés qui nous conduiront à un accès équitable à des milieux où il fera bon vivre demain.

Les attentes des Québécoises et des Québécois sont élevées puisque l'urgence climatique ne nous offre pas d'issue de secours. Il faut agir maintenant et collectivement.

Références

Alliance ARIANE (2015) Déclaration de principe – Pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Accessible en ligne : ariane.quebec/declaration

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2018) Politique gouvernementale de prévention en santé. Accessible en ligne : msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2018) Transporter le Québec vers la modernité — Politique de Mobilité durable 2030 : Plan d'action 2018-2023. Accessible en ligne : transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/PMD-plan-action.pdf

ODD (2019) Objectifs du développement durable : 17 objectifs pour sauver le monde. Accessible en ligne : un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable